



Code de conduite

Pour les partenaires commerciaux

Simplifying Progress

SARTORIUS

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux

Pour Sartorius, le développement durable implique une responsabilité à long terme, dans le respect de nos clients, nos investisseurs, nos partenaires commerciaux, nos employés et la société, mais aussi des ressources naturelles.

Nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies et nous nous engageons à mettre en œuvre les dix principes de ce pacte dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Sartorius respecte et soutient la mise en application des valeurs de la Charte internationale des droits de l'homme, et en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que le Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous attendons de nos partenaires commerciaux, et plus précisément nos fournisseurs, qu'ils en fassent de même.

La création du présent Code de conduite vise donc à établir une compréhension commune de la manière dont ces principes doivent être appliqués au quotidien dans le monde du travail.

Le respect des principes formulés dans le présent Code de conduite pour les partenaires commerciaux (désigné ci-après par le « Code de conduite ») influe sur la relation commerciale entre Sartorius et le partenaire commercial et fait partie intégrante de notre évaluation et sélection des fournisseurs, entre autres. Les « partenaires commerciaux » incluent, sans s'y limiter, les fournisseurs, vendeurs, prestataires de services, distributeurs, partenaires sous contrat, représentants commerciaux, courtiers, conseillers et leur personnel, agents et représentants.

1. Travail



Emploi librement choisi

Sartorius respecte le droit du libre choix de l'emploi. Nous ne tolérons pas le travail forcé, le travail involontaire en prison ou toute autre obligation illégale des travailleurs, toute forme d'esclavage, de servage, de travail en servitude ou de trafic d'êtres humains, dans notre propre sphère d'activités comme dans la zone d'influence de nos fournisseurs. Par conséquent, les employés sont libres de mettre fin à leur relation de travail dans le respect de la période de préavis en vigueur. Les mesures coercitives telles que confiscation des passeports, autres documents d'identité ou permis de travail sont interdites.



Interdiction du travail des enfants

Le travail des enfants et toute forme d'exploitation des enfants sont interdits au sein de Sartorius comme dans notre chaîne de valeur. La définition du travail des enfants s'appuie sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Lorsque la loi locale impose un âge minimum légal supérieur pour travailler ou une scolarité obligatoire plus longue, l'âge le plus élevé s'applique. Le besoin spécifique de protection des jeunes employés est respecté.



Égalité de traitement et égalité des chances

Nos partenaires commerciaux sont tenus d'offrir un environnement de travail qui assure aux employés un traitement équitable, sans aucune discrimination. Les traitements inhumains ou menaces de traitement inhumain ne sont pas tolérés. Nous n'acceptons pas les châtiments physiques, les pressions psychologiques ou physiques, les menaces, les insultes ou la coercition, y compris le harcèlement (sexuel) et les agressions (sexuelles).

Nos partenaires commerciaux doivent promouvoir l'égalité des chances et de traitement des employés et prévenir les comportements discriminatoires. Plus particulièrement lors de l'embauche et de l'emploi de ressources humaines, les partenaires commerciaux ne doivent pas désavantager, favoriser ni exclure toute personne pour son genre, sa nationalité, son origine ethnique ou sociale, sa couleur de peau, son idéologie, sa religion, son âge, son handicap, son apparence, ses préférences sexuelles et son identité, ses opinions politiques ou sa situation matrimoniale.

2. Hygiène et sécurité sur le lieu de travail

Nos partenaires commerciaux doivent garantir un environnement de travail sûr sur tous leurs sites de production, ainsi qu'un environnement de vie sûr dans tous les lieux de vie mis à disposition par l'entreprise, sans mettre en danger la santé de leurs employés. Un système de gestion de l'hygiène et de la sécurité conforme aux réglementations légales en vigueur doit être mis en œuvre.

Mesures d'hygiène et de sécurité

Tous les risques mécaniques, chimiques et biologiques présents sur le lieu de travail ainsi que les risques inhérents à l'utilisation des infrastructures doivent être identifiés, évalués et documentés. Des mesures appropriées doivent être prises pour protéger les employés. Ces plans documentés doivent être régulièrement contrôlés et actualisés le cas échéant.

Information et formation

Les informations de sécurité relatives aux risques identifiés doivent être fournies à tous les employés concernés. Des formations obligatoires adaptées aux risques encourus dans le cadre du travail des employés doivent être dispensées et documentées.

Exploitation et maintenance

Nos partenaires commerciaux doivent mettre en place les procédures nécessaires et prévoir les ressources adaptées pour garantir la maintenance adéquate de tous les équipements et leur fonctionnement en toute sécurité.



3. Environnement

Sartorius exige de ses partenaires commerciaux qu'ils mènent leurs activités de manière responsable, en vue de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et de soutenir la protection des ressources naturelles au sein de leurs propres opérations et dans toute la chaîne de valeur.

Nos partenaires commerciaux sont tenus de respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur et de prendre les mesures appropriées pour maîtriser les impacts environnementaux, en particulier ceux liés aux produits chimiques, aux émissions, à l'eau, à l'énergie, au changement climatique et aux matériaux, ainsi qu'à la biodiversité et aux écosystèmes. Le tout doit être étayé par des structures organisationnelles appropriées et, le cas échéant, des systèmes de contrôle adaptés.

Conformité

Nos partenaires commerciaux respectent toutes les lois et réglementations environnementales. Toutes les autorisations, certifications et licences environnementales requises doivent être obtenues et respectées. Les rapports environnementaux doivent répondre aux exigences légales et réglementaires applicables.

Produits chimiques

Nos partenaires commerciaux sont tenus de respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur en matière de produits et substances chimiques, y compris les exigences relevant de la législation sur les produits chimiques, comme le règlement UE REACH. Une attention particulière doit être accordée aux

substances classées comme dangereuses ou extrêmement préoccupantes (SVHC).

Nos partenaires commerciaux doivent maîtriser les risques inhérents à l'utilisation de telles substances de manière appropriée. Les SVHC doivent être minimisés ou remplacés lorsque cela est faisable d'un point de vue technique et économique. La plus grande transparence et coopération dans la communication des informations pertinentes le long de la chaîne de valeur sont attendues. Les règles concernant les polluants organiques persistants (POP), dont les exigences de la Convention de Stockholm, doivent être respectées, le cas échéant.

Parallèlement, il convient de veiller à respecter les exigences applicables en matière d'utilisation et de manipulation du mercure ou de composés du mercure.

Émissions dans l'air, l'eau et le sol

Nos partenaires commerciaux doivent respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur concernant les émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris les microplastiques, ainsi que les exigences relatives aux autorisations et aux rejets. Nos partenaires commerciaux sont tenus de travailler de manière à prévenir et minimiser la pollution environnementale, tout en atténuant l'impact environnemental négatif potentiel, y compris les rejets involontaires.

Des mesures appropriées doivent être disponibles pour réagir en cas d'incidents et d'urgences environnementaux.

Introduction	Travail	Hygiène et sécurité	Environnement	Éthique	Règles générales	Relation avec les partenaires commerciaux	Préoccupations croissantes	Page de signature
--------------	---------	---------------------	---------------	---------	------------------	---	----------------------------	-------------------

Eau

Nos partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur concernant le prélèvement, l'utilisation et l'évacuation de l'eau.

L'eau doit être utilisée de manière responsable et efficiente, et sa qualité doit être préservée.

En outre, nos partenaires commerciaux doivent se montrer particulièrement vigilants dans les zones impliquant des ressources en eau sensibles ou vulnérables.

Énergie

Nos partenaires commerciaux sont tenus de réduire la consommation d'énergie dans le cadre de leurs opérations.

Le cas échéant, ils sont encouragés à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables.

Changement climatique

Nos partenaires commerciaux doivent fournir des efforts raisonnables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, les partenaires commerciaux doivent prendre des mesures, conformes aux règlements et traités en vigueur (par ex. l'Accord de Paris), afin de minimiser leur contribution au réchauffement climatique. Il convient de tenir compte des risques et impacts liés au climat.

Matériaux

Les partenaires commerciaux sont tenus d'utiliser les ressources naturelles et les matériaux de manière responsable et efficiente. Cela implique de minimiser la consommation de matières premières, de réduire les déchets et d'éviter les pertes matérielles inutiles.

L'utilisation de matières recyclables, réutilisables ou recyclées et renouvelables doit être favorisée, dans la mesure du possible.

Biodiversité et écosystèmes

Les partenaires commerciaux sont tenus de mener leurs opérations en assurant la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Cela inclut la prévention ou la minimisation des impacts négatifs sur les écosystèmes, les habitats et les espèces, le cas échéant.

Il convient de tenir compte des risques et impacts liés à la biodiversité.

Gestion des produits

La gestion des produits désigne le respect des exigences légales et normatives imposées au produit, ainsi que la définition et la communication des exigences de manutention du produit. Parallèlement, nos partenaires commerciaux sont tenus d'utiliser et de développer des produits respectueux de l'environnement.

4. Éthique

Le respect de l'État de droit nous semble être une évidence. Par conséquent, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent le cadre juridique et les autres conditions générales qui les concernent.

Intégrité commerciale

La corruption, sous quelque forme que ce soit, l'extorsion ou le détournement de fonds sont strictement interdits et ne peuvent être pratiqués ni tolérés par le partenaire commercial. Nos partenaires commerciaux ne doivent jamais promettre, accorder ou proposer des avantages ou bénéfices illégaux à un individu, une entreprise ou un fonctionnaire public, en particulier dans le cadre de transactions commerciales avec des tiers, et ne doivent en aucun cas être impliqués dans toute autre tentative illégale d'influence de relations commerciales ou gouvernementales. En outre, ils ne doivent pas accepter ni exiger d'avantages ou de bénéfices illégaux de telles personnes. Il leur est également interdit d'effectuer des paiements ou d'accorder d'autres avantages à un individu, une entreprise ou un fonctionnaire public dans le but d'influer sur les processus de prise de décision. Parallèlement, nos partenaires commerciaux ne peuvent influencer ou tenter d'influencer les employés de Sartorius dans leurs décisions d'octroyer des contrats, ni accorder des traitements de faveur en leur offrant, à eux ou à des tiers, des cadeaux illicites. Ces interdictions s'appliquent que les actions soient exécutées directement par nos partenaires commerciaux ou indirectement par le biais de tiers.



Informations confidentielles, propriété intellectuelle, protection des données

Nos partenaires commerciaux doivent utiliser les informations relevant de la propriété intellectuelle et confidentielles collectées auprès ou au nom de Sartorius, ainsi que les données à caractère personnelle collectées, stockées et traitées pour Sartorius (désignées collectivement par « les informations »), d’une manière appropriée et responsable, en vertu des lois en vigueur, y compris les lois sur la protection des données et les lois régissant les transferts de données transfrontaliers, et conformément aux dispositions contractuelles. Les partenaires commerciaux doivent prendre toutes les mesures de protection nécessaires, y compris la mise en œuvre de politiques et procédures de sécurité techniques et organisationnelles visant à empêcher tout accès accidentel, non autorisé ou illégal et toute divulgation, destruction, utilisation ou modification des informations. Le transfert ou le partage de technologies ou d’expertise doit garantir la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle et être conforme aux lois en vigueur ainsi qu’aux dispositions contractuelles.

Conflits d’intérêt

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu’ils évitent toute interaction avec les employés de Sartorius ou leurs proches et parties liées susceptibles d’entrer en conflit ou semblant entrer en conflit avec les intérêts de Sartorius. Toute relation ou affinité avec les employés de Sartorius susceptible de constituer un conflit d’intérêt doit être signalée.

Respect des réglementations commerciales

Nos partenaires commerciaux sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations commerciales en vigueur, y compris les contrôles à l’exportation, les contrôles à l’importation, les exigences de douane, les programmes de sanction et les embargos économiques, et ils ne doivent en aucun cas mener des activités avec des parties figurant sur les listes des personnes interdites ou bloquées du gouvernement.

Utilisation des forces de sécurité et expulsions forcées

Nos partenaires commerciaux ne peuvent en aucun cas engager des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger l’entreprise si leur utilisation enfreint les droits de l’homme, les libertés civiles ou les lois du travail, par ex. en faisant usage d’une violence excessive ou d’actes de torture. De plus, nos partenaires commerciaux doivent s’opposer à toute forme d’éviction et d’expropriation illégales dans le cadre de l’acquisition, du développement ou de toute autre utilisation des terres, forêts et eaux.

Minéraux de la guerre

Nos partenaires commerciaux sont tenus de garantir l’approvisionnement responsable des minéraux : aucun produit contenant des métaux dont les minéraux de base ou leurs dérivés proviennent d’une zone de conflit où ils contribuent directement ou indirectement au financement ou au soutien de groupes armés ou à des violations des droits de l’homme ne peut être fourni à Sartorius.

Lutte contre le blanchiment d’argent

Nos partenaires commerciaux doivent veiller à ce que leurs opérations soient menées conformément aux obligations applicables en matière de comptabilité et de rapports financiers, en vertu des lois, réglementations et directives relatives au blanchiment d’argent des juridictions concernées. Ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s’engager auprès de parties de bonne réputation uniquement, dont les fonds proviennent de sources légitimes.

Bien-être animal

Les animaux doivent être traités avec respect et les expérimentations sur les animaux doivent être maintenues au strict minimum. En l’absence de méthodes alternatives appropriées, le nombre d’animaux nécessaires doit être réduit au strict minimum. Parallèlement, la souffrance et le stress des animaux utilisés doivent être maintenus au strict minimum.

Technologie et IA

Nos partenaires commerciaux doivent développer et utiliser la technologie, y compris l’intelligence artificielle (« IA »), de manière éthique et responsable, notamment en appliquant les lois en vigueur, en respectant les droits de l’homme, en protégeant la confidentialité, en préservant la sécurité des données et en évitant la discrimination et les préjugés.



5. Règles générales de conduite

Obligation et responsabilité

L'obligation de satisfaire les exigences et attentes découlant du présent Code de conduite doit être remplie, par exemple en affectant des ressources appropriées.

Exigences légales et autres exigences

Nos partenaires commerciaux doivent veiller à respecter l'ensemble des exigences légales, réglementations, permis, autorisations, licences et autres règlements en vigueur, mais aussi les normes généralement acceptées et les dispositions contractuelles.

Évaluation et gestion des risques

Des procédures permettant l'identification, l'évaluation et la gestion des risques associés aux domaines identifiés dans le présent Code de conduite doivent être mises en place afin de satisfaire les exigences légales en vigueur.

Documentation

Le respect des principes et exigences énoncés dans le présent Code de conduite et les autres lois et réglementations en vigueur doit être approprié et documenté de manière vérifiable.

Formation

Nos partenaires commerciaux doivent adopter une approche de prévention et encourager la sensibilisation opportune des employés et partenaires commerciaux face aux dangers et risques possibles. Les employés et la direction sont tenus de suivre les cours et programmes de formations obligatoires conçus pour leur travail, afin qu'ils puissent remplir les exigences fixées dans le présent Code de conduite.

Continuité des opérations

Nos partenaires commerciaux veillent au développement et à la mise en œuvre de plans adaptés pour la continuité des processus opérationnels qui affectent leurs activités commerciales avec Sartorius.

Amélioration continue

Nos partenaires commerciaux doivent disposer de systèmes de gestion visant à répondre aux attentes définies dans le présent Code de conduite. Sartorius compte sur une amélioration continue basée sur les objectifs fixés, le développement de plans et la mise en œuvre de mesures visant à corriger les défauts identifiés en interne ou en externe.

6. Relation avec les partenaires commerciaux



Respect du Code de conduite Sartorius

Nous demandons à nos partenaires commerciaux d'agir conformément aux principes et exigences énoncés dans le présent Code de conduite qui les concernent. Nos partenaires commerciaux doivent veiller à ce que leurs filiales reconnaissent et respectent ces principes et exigences. Nos partenaires commerciaux sont également tenus de faire respecter les principes et normes minimales décrits dans le présent Code de conduite par leurs propres fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services et partenaires commerciaux.



Vérification de la conformité

Sartorius se réserve le droit de vérifier la conformité aux principes et exigences décrits dans le présent Code de conduite dans les locaux du partenaire commercial, par ses propres moyens ou par le biais d'un tiers mandaté par Sartorius dans des cas bien justifiés. Cela inclut plus particulièrement le droit de procéder à des inspections sur site dans les locaux du partenaire commercial, au moment convenu. Sur demande, nos partenaires commerciaux sont tenus de fournir tous les documents nécessaires attestant de la conformité au présent Code de conduite.



Conséquences en cas de non-respect

Nos partenaires commerciaux doivent informer Sartorius dès qu'ils prennent connaissance de violations des principes et exigences établis dans le présent Code de conduite. Nous attendons d'eux qu'ils prennent les mesures correctives qui s'imposent. Si Sartorius soupçonne un non-respect du présent Code de conduite, il se réserve le droit de demander des informations sur les circonstances en question auprès du partenaire commercial. S'il est prouvé qu'un partenaire commercial a violé le présent Code de conduite et n'a pas pris les mesures correctives appropriées dans un délai raisonnable, Sartorius se réserve le droit d'engager une action en justice adaptée, notamment pour mettre immédiatement fin et sans préavis à la relation contractuelle avec le partenaire commercial.

7. Préoccupations croissantes

Nos partenaires commerciaux doivent prévoir des canaux de communication permettant le signalement confidentiel d'un comportement illégal potentiel. En cas d'envoi de rapports, il convient de mener les investigations nécessaires et de prendre les mesures correctives qui s'imposent, le cas échéant. Si un partenaire commercial prend connaissance d'une violation des lois en vigueur ou des principes du présent Code de conduite commise par les employés de Sartorius, des personnes mandatées par Sartorius ou dans le cadre de la relation commerciale avec Sartorius, le partenaire commercial est tenu de signaler de telles violations à l'équipe de conformité de l'entreprise de Sartorius, et ce dans les meilleurs délais. Les partenaires commerciaux peuvent contacter directement l'équipe de conformité de l'entreprise (également de manière anonyme) dans plusieurs langues et à tout moment du jour ou de la nuit pour soulever des inquiétudes concernant le présent Code de conduite pour les partenaires commerciaux. Sartorius a mis en place plusieurs canaux de communication internationaux à cet effet. Pour plus d'informations sur la procédure pour les lanceurs d'alerte, veuillez consulter notre Politique de dialogue et nos Règles de procédure pour les lanceurs d'alerte, toutes deux publiées sur sartorius.com.

Canaux de communication de la conformité

Les partenaires commerciaux peuvent contacter directement l'équipe de conformité de l'entreprise (également de manière anonyme) dans plusieurs langues et à tout moment du jour ou de la nuit pour soulever des inquiétudes. Sartorius a mis en place plusieurs canaux de communication internationaux et locaux à cet effet.



Canaux de communication des préoccupations et incidents



Page de signature

Nous confirmons par la présente avoir lu et parfaitement compris le Code de conduite pour les partenaires commerciaux de Sartorius qui entre en vigueur ce jour-même et accepter de respecter. Compte tenu de ce qui précède, la présente page de confirmation est réalisée par un représentant dûment autorisé du partenaire commercial de Sartorius, désigné ci-après.

Dénomination juridique complète de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Nom du signataire

Intitulé de poste

Lieu, Date

Signature

Sartorius AG
Otto-Brenner-Straße 20
37079 Goettingen / Allemagne
Téléphone : +49 551 308 0
Télécopie : +49 551 308 3289

 **Pour toute autre information, consultez**
www.sartorius.com